Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023

Date du Conseil Municipal :	**14 novembre 2023**	*Nombre de conseillers en exercice :*	**57**
Date de convocation :	7 novembre 2023	Nombre de présents :	30
		Nombre de représentés par pouvoir :	3
		Nombre de votants :	**33**
		Nombre d'absents :	24

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : GOULLEY Martine (à Michèle DRAPPIER), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domice, BLERIOT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DORGERE François, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, LEVILLAIN Sébastien, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse, TAVERNIER Sophie.

Secrétaire de séance : VANDOOREN Mathieu.

M. le Maire laisse la parole à l'assistant à maîtrise d'ouvrage « SHEMA » et au maître d'œuvre « ATELIER STRATES EN STRATES » dans le cadre du projet de revitalisation des centres-bourgs.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé avec la convocation. Aucune remarque n'est apportée.

Le compte-rendu est donc adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport des décisions du Maire

Depuis le dernier Conseil, M. le Maire a pris une décision en application de ses délégations :

1/ Rédaction et signature d'un bail d'habitation

Depuis le dernier Conseil Municipal, M. le Maire a signé un bail d'habitation d'une durée de 6 années dans le cadre de la mise en location d'un logement communal situé 80 rue du Bourg à Saint-Aubin-des-Hayes. Une décision a été prise en ce sens.

Modification de la composition des commissions de la Commune

M. le Maire précise que suite à la nouvelle composition du conseil communal de Thevray, il convient de modifier la composition des commissions de la Commune de la manière suivante :

- Sous-commission environnement : Mme Marie PIGNÉ, conseillère consultative ;
- Commission cohésion territoriale : Mme Corinne CARPENTIER, conseillère consultative ;
- Commission finances : M. Jean-Marc TRIGANO, conseiller consultatif ;
- Commission éducation – enfance – jeunesse : Mme France BARRA, Mme Marie PIGNÉ et M. Jean-Marc TRIGANO, conseillers consultatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la composition des commissions de la Commune.

Désignation d'un référent élu déontologue

M. le Maire indique que la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a prévu la possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Le référent déontologue est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Nous avons la possibilité de rejoindre l'Intercom Bernay Terres de Normandie qui souhaite constituer un groupement de commandes à dessein de simplifier les procédures.

En qualité de membre du groupement de commandes coordonné par l'Intercom, la Commune peut bénéficier du recours au référent déontologue. La saisine, dans cette hypothèse, sera à la charge financière de la collectivité à concurrence de 80 € par dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au dispositif proposé par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Conventions de réservation de logements avec trois bailleurs sociaux

M. le Maire précise que les modalités d'accès aux logements locatifs sociaux constituent un enjeu majeur en vue de favoriser la mixité sociale, renforcer l'égalité des chances dans l'habitat des ménages prioritaires et de développer une gestion partagée et efficiente de la demande et des attributions entre tous les acteurs.

Les collectivités locales doivent consacrer au moins 25 % de leurs attributions annuelles aux ménages prioritaires.

Chaque bailleur social présent sur le territoire (SILOGE, Orne Habitat et le Logement Familial de l'Eure) a envoyé à la Commune une convention visant à définir les modalités d'exercice des droits de réservation du patrimoine locatif social conformément au Code de la construction et de l'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer les conventions relatives aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la Commune.

Reconduction de l'adhésion au groupement de commandes du SIEGE 27 pour la fourniture d'électricité

M. le Maire précise que par délibération n° D20201117_03 du 17 novembre 2020, la Commune a adhéré au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure (SIEGE 27) concernant la fourniture et la distribution d'électricité pour les points de livraison dont la puissance est supérieure et inférieure à 36 kVA.

L'actuel accord-cadre prendra fin au 31 décembre 2025 et le SIEGE est actuellement en cours de préparation de celui qui lui succédera pour la période 2026-2030.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer sur la reconduction de l'adhésion au groupement de commandes du SIEGE 27 pour la fourniture et la distribution d'électricité des points de livraison dont la puissance est supérieure et inférieure ou égale à 36 kVA pour la période 2026-2030.

Rapports de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'année 2022

M. le Maire informe l'assemblée que conformément aux articles L. 5211-39 et L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel d'activités de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'année 2022, les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers 2022 et les comptes administratifs sont communiqués par l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour une information à tous les conseils municipaux des communes membres.

Il est acté en Conseil Municipal la transmission de ce document.

Signature d'un bail emphytéotique administratif avec le SDIS 27

M. le Maire indique que dans le cadre du transfert de la caserne des pompiers de Beaumesnil, actuellement située Place de la Mairie, dans l'ancien bâtiment des services techniques situé 18 route de Beaumont, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure a rédigé un bail emphytéotique administratif (BEA) afin de prévoir les modalités de mise à disposition par la Commune de la parcelle cadastrée n° 000-ZE-101 lui appartenant.

En effet, il s'avère que les locaux de l'actuelle caserne ne sont plus adaptés aux besoins du SDIS. La Commune a donc proposé de mettre à disposition le centre technique de Beaumesnil, après avoir centralisé les effectifs au centre technique de La Barre-en-Ouche.

Mme Aurélia BRARD ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer le bail emphytéotique administratif avec le SDIS 27.

Charte informatique

M. le Maire précise que dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la collectivité, le délégué à la protection des données a conseillé à la Commune de rédiger une charte informatique afin de préciser la responsabilité des utilisateurs en accord avec la législation, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

De manière générale, cette charte permet d'informer l'utilisateur sur :
- Les usages permis des moyens informatiques mis à disposition ;
- Les règles de sécurité en vigueur ;
- Les mesures de contrôle prises par l'employeur ;
- Les sanctions encourues en cas de mauvaise utilisation de ces outils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la charte informatique.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 3 octobre 2023.

Adhésion au Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique

M. le Maire indique que le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour cœur de métier le déploiement de la fibre sur le territoire eurois sur lequel les acteurs privés n'ont pas indiqué d'intention de déploiement.

L'adhésion au syndicat et à la compétence "Services et outils numériques", permet ainsi d'accéder gratuitement :
- À un centre de ressource qui mettra à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques, etc ;
- À la plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence ;
- De bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer ;
- D'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques.

Le coût d'adhésion est défini par le comité syndical. À noter que l'adhésion au syndicat mixte au titre de l'année 2023 sera gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique.

DOMAINES

Création d'un droit de passage sur la parcelle cadastrée n° 221-ZH-114 à Epinay

M. le Maire précise que dans le cadre d'une vente d'une portion de la parcelle cadastrée n° 221-ZH-183, actuellement enclavée, il convient d'autoriser M. le Maire à créer un droit de passage sur la parcelle cadastrée n° 221-ZH-114 appartenant à la Commune afin de permettre aux futurs acquéreurs d'accéder à la route de Bernay.

Toutefois, dans la mesure où cette parcelle donne accès à une route départementale, il convient également d'autoriser M. le Maire à engager les procédures nécessaires concernant la création d'une ouverture sur voirie auprès de l'agence routière départementale de Brionne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un droit de passage sur la parcelle cadastrée n° 221-ZH-114 à Epinay.

Achat de la parcelle n° 000-ZB-113 à proximité de l'église de Pierre Ronde à Beaumesnil

M. le Maire indique que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 11 avril 2023, s'est prononcé sur l'achat d'une portion de la parcelle cadastrée n° 000-ZB-81 afin de créer un parking à l'église de Pierre Ronde, au prix d'1 euro le mètre carré.

Dès lors, suite au bornage et à la division de la parcelle le 1er août 2023 par le cabinet MERCATOR2, géomètre-expert, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat de la parcelle n° 000-ZB-113 d'une surface de 2 567 m² au prix d'1 euro le mètre carré, soit 2 567 €. Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter la parcelle n° 000-ZB-113 à Beaumesnil.

Achat de la parcelle n° 356-ZE-75 - Régularisation d'un fossé d'assainissement aux Jonquerets-de-Livet

M. le Maire précise que dans le cadre d'un projet d'urbanisme d'un habitant de la commune déléguée des Jonquerets-de-Livet, le cabinet LEMBLE, géomètre-expert, a constaté que les bornes d'un fossé d'assainissement cadastré n° 356-ZE-67 ne correspondaient pas à la situation réelle.

Dans la mesure où le fossé accueille une citerne souple destinée à assurer la défense incendie sur le secteur de la route de Sainte-Marguerite-en-Ouche et dans un objectif de régularisation, une mission de bornage et de division a été confiée au cabinet LEMBLE afin de faire correspondre les éléments du cadastre avec la situation constatée sur site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter à l'euro symbolique la nouvelle parcelle n° 356-ZE-75, d'une surface de 94 m² et d'autoriser M. le Maire à demander l'estimation par le service des Domaines de la portion de parcelle cadastrée n° 356-ZE-67 à céder au propriétaire de la parcelle n° 356-ZE-69.

FINANCES

Aide financière dans la lutte contre le frelon asiatique

M. le Maire indique que lors de sa séance du 26 février 2019, le Conseil Municipal a adopté un dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique. Une aide de 30 % plafonnée à 100 € de subvention est accordée pour chaque destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire de Mesnil-en-Ouche.

Jusqu'en 2023, le Conseil Départemental de l'Eure et l'Intercom Bernay Terres de Normandie participaient à hauteur de 30 % chacun du montant de la facture, également avec un plafond de 100 €.

Ainsi, le reste à charge de l'usager était de 10 % du montant de la facture lors de la destruction d'un nid de frelons asiatiques.

Afin de simplifier les démarches administratives des habitants, une convention a été signée entre la Commune et l'Intercom Bernay Terres de Normandie : dès lors, la Commune verse aux particuliers le montant cumulé de l'aide de la Commune et de celle de l'Intercom, soit 60 % du montant de la facture.

Chaque fin d'année, la Commune transmet à l'Intercom un récapitulatif des aides financières afin d'obtenir le remboursement de la participation intercommunale.

En 2023, 11 dossiers ont été déposés et financés par la Commune, pour un montant total de 619,20 €. Le reste à charge de la Commune, après déduction de la participation intercommunale, est de 309,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer sur la reconduction du dispositif pour l'année 2024.

Décision modificative

M. le Maire indique que la fin d'exercice 2023 approchant, l'intégralité des crédits budgétaires ont été vérifiés par les responsables de services et leur élu référent. Comme chaque année, l'activité des services induit nécessairement quelques modifications et ajustements afin de ne pas mettre à mal les opérations à réaliser d'ici à la fin de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative.

Passage à la M57

M. le Maire précise que la M57 ou « référentiel M57 » est une nomenclature budgétaire et comptable qui vient en remplacement de la M14 appliquée jusqu'alors.

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

Les instructions budgétaires sont des documents officiels. Elles rassemblent les normes s'appliquant aux différentes comptabilités publiques. Leur application est obligatoire.

La Commune n'ayant pas souhaité adopter cette nomenclature par anticipation, il convient de le faire pour le 1er janvier 2024, date buttoir pour l'ensemble des collectivités et leurs budgets concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la nomenclature M57.

PATRIMOINE

Demandes de subventions auprès de la Région Normandie – Programme de restauration des églises

M. le Maire indique que lors de précédentes réunions, le Conseil Municipal a évoqué et validé le volet entretien du patrimoine communal, notamment en ce qui concerne les 20 églises (dont l'église désacralisée de Pierre Ronde située à Beaumesnil).

Un programme de restauration (clos et couvert) est lancé pour les églises suivantes :

- Eglise Sainte-Eugénie à Bosc-Renoult-en-Ouche :
  - montant estimatif des travaux : 355 850 € HT (restauration du clocher) ;
  - frais de maîtrise d'œuvre : 37 364 € HT ;
  - frais de coordination SPS : 3 178 € HT ;

- Eglise Notre-Dame aux Jonquerets-de-Livet (porche inscrit) :
  - montant estimatif des travaux : 136 125 € HT ;
  - frais de maîtrise d'œuvre : environ 13 612,50 € HT ;
  - frais de coordination SPS : 1 792 € HT ;

- Eglise Sainte-Marguerite à Sainte-Marguerite-en-Ouche (inscrite) :
  - montant estimatif des travaux (*en 2018)* : 230 000 € HT ;
  - frais de maitrise d'œuvre : 17 100 € HT ;
  - frais de coordination SPS : environ 3 000 € HT ;

- Eglise Saint-Aubin à Ajou (inscrite) :
  - montant estimatif des travaux : 231 440 € HT ;
  - option : 132 570 € HT ;
  - frais de maîtrise d'œuvre : 38 221 € HT ;
  - frais de coordination SPS : 3 278 € HT ;

- Eglise Pierre Ronde à Beaumesnil (création d'un espace culturel et patrimonial) :
  - montant estimatif des travaux : 125 500 € HT ;

- Total = 1 294 726 € HT pour les 5 édifices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de la Région Normandie dans le cadre des programmes « Aide aux diagnostics, à la restauration et à la valorisation des édifices protégés au titre des monuments historiques pour un projet d'attractivité culturelle régional » et « Aide à la sauvegarde, à la restauration et à la valorisation des édifices normands non protégés labélisés Territoires Patrimoines Normands ».

PERSONNEL

Modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique de 21.79/35e à un temps complet (35/35e)

M. le Maire précise que dans le cadre de la réorganisation du service éducation - enfance - jeunesse, il convient d'ajuster un certain nombre d'emplois du temps. L'agent effectuant des missions dans les cantines du groupe scolaire était payée actuellement en heures complémentaires.

S'agissant de missions permanentes, il convient donc d'annualiser le temps consacré à celles-ci durant la période scolaire et de l'intégrer à la durée hebdomadaire de service de l'agent concerné de façon pérenne.

En conséquence, en intégrant les 607 heures annuelles dédiées à la cantine, la durée hebdomadaire de service de l'agent passera de 21.79/35e à un temps complet (35/35e).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la durée hebdomadaire de service, de 21.79/35e à un temps complet (35/35e) à compter du 1er décembre 2023.
Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 3 octobre 2023.

Modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique de 18.31/35e à 23.60/35e

M. le Maire indique que l'agent qui était positionné sur un poste d'agent d'accueil périscolaire et de surveillance de cantine a intégré la ludothèque en tant qu'animatrice remplaçante depuis le mois de janvier 2023. Elle était rémunérée en heures complémentaires jusqu'à présent.

L'agent titulaire en poste à la ludothèque ayant quitté ses fonctions, il convient de régulariser la situation et d'augmenter la durée hebdomadaire de service du nouvel agent en intégrant les missions de la ludothèque.

En conséquence, il est proposé d'annualiser le temps de travail de l'agent sur 52 semaines au lieu de 36 semaines (période scolaire).

L'agent continuera d'être payée en heures complémentaires sur ces interventions lors des temps d'activités périscolaires dans les écoles de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la durée hebdomadaire de service du poste, de 18.31/35e à 23.60/35e à compter du 1er décembre 2023.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 3 octobre 2023.

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

M. le Maire précise qu'un recrutement vient d'être effectué pour renforcer le service comptabilité de la Commune. Le nouvel agent arrivera le 15 janvier 2024 au sein de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er décembre 2023, afin de pouvoir l'accueillir.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 3 octobre 2023.

Création de postes au 1er décembre 2023

M. le Maire indique que dans le cadre de la campagne des avancements de grade, il est proposé de créer les postes suivants à compter du 1er décembre 2023 :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 32.94/35e
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 25/35e
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 30/35e
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 28/35e

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer les postes au 1er décembre 2023.

Le Comité Social Territorial se réunira le 14 novembre 2023 pour émettre son avis.

Adhésion à la convention de participation prévoyance salaire du CDG 27

M. le Maire précise que la convention qui avait été signée en 2018 entre la Commune et CNP Assurances va être résiliée à titre conservatoire au 1er janvier 2024, sur la volonté de l'assureur, en raison d'un taux de sinistralité trop important sur ces dernières années et d'un nombre insuffisant d'agents adhérents sur toutes les collectivités ayant fait le choix de signer la convention.

Pour ne pas léser les agents et leur faire perdre ce bénéfice pour l'année 2024, (car en 2025 une participation prévoyance deviendra obligatoire), le Centre de Gestion de l'Eure propose à la collectivité d'adhérer à la convention actuelle avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), à partir du 1er janvier 2024.

La participation financière actuellement versée aux agents stagiaires et titulaires actifs restera identique (5€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention de participation prévoyance salaire avec le Centre de Gestion de L'Eure et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

M. le Maire indique que le contrat d'un agent du service technique arrive à échéance le 31 janvier 2024. Cet agent donnant satisfaction dans son travail, il est proposé de créer un poste afin de le stagiairiser à compter du 1er février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er décembre 2023.

Le Comité Social Territorial en sera informé lors de sa séance du 14 novembre 2023.

Remboursement de frais kilométriques

M. le Maire précise que les agents de la collectivité sont remboursés de leur frais de déplacements au départ de leur résidence administrative pour les besoins du service (réunion extérieure sur le territoire ou en dehors, formations, manifestations, etc). Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge au départ de la résidence familiale vers la résidence administrative de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais dans les cas suivants :
- Lorsqu'un agent est en congé de maladie ordinaire suite à un accident du travail et qu'il doit se rendre à des rendez-vous médicaux ;
- Lorsqu'un agent doit se rendre à une formation ou une réunion en dehors de ses jours de travail ;
- Lorsqu'un agent doit se déplacer pour participer à une manifestation sur le territoire organisé par la Commune.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 3 octobre 2023.

Adoption du tableau des effectifs au 1er décembre 2023

M. le Maire indique qu'il est proposé d'adopter le nouveau tableau des effectifs comme suit à compter du 1er décembre 2023 :

Grades	Temps de travail	Emplois créés	Emplois pourvus
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants	35 / 35e	1	1
Filière administrative – catégorie A			
Attaché principal	35 / 35e	1	1
Filière administrative – catégorie B			
Rédacteur principal de 2e classe	35 / 35e	1	1
Rédacteur	35 / 35e	3	3
Filière administrative – catégorie C			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	35 / 35e	2	2
Adjoint administratif principal de 2e classe	35 / 35e	1	1
Adjoint administratif principal de 2e classe	28 / 35e	1	1
Adjoint administratif principal de 2e classe	30 / 35e	1	1
Adjoint administratif	35 / 35e	4	5
Filière technique – catégorie B			
Technicien principal de 1ère classe	35 / 35e	2	2
Filière technique – catégorie C			
Adjoint technique principal de 1ère classe	35 35e	1	1
Adjoint technique principal de 2e classe	35 / 35e	5	5
Adjoint technique principal de 2e classe	20/35e	1	1
Adjoint technique principal de 2e classe	22,25 / 35e	1	1
Adjoint technique principal de 2e classe	5 / 35e	1	1
Adjoint technique principal de 2e classe	2.5/35e	1	1
Adjoint technique principal de 2e classe	1,25 / 35e	1	1
Adjoint technique	35 / 35e	6	7
Adjoint technique	33.96/35e	1	1
Adjoint technique	32.94/35e	1	1
Adjoint technique	25 / 35e	1	1
Adjoint technique	24.98/35e	1	1
Adjoint technique	21,5 / 35e	1	1
Adjoint technique	21.79/35e	1	0
Adjoint technique	14 / 35e	1	0
Adjoint technique	10.89/35e	1	1
Adjoint technique	10,5 / 35e	1	1
Adjoint technique	9,5 / 35e	2	2
Adjoint technique	8 / 35e	1	1
Adjoint technique	7 / 35e	2	2
Adjoint technique	7.88/35e	1	1

Adjoint technique	6.69/35e	1	1
Filière culturelle – catégorie B			
Assistant enseignement artistique ppal 1ère classe	18 / 20e	1	1
Filière animation – catégorie B			
Animateur principal de 1ère classe	35 / 35e	1	1
Animateur	35 / 35e	1	1
Filière animation – catégorie C			
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	35 / 35e	1	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	26.5/35e	1	1
Adjoint d'animation	35 / 35e	3	3
Adjoint d'animation	32.16/35e	1	1
Adjoint d'animation	23.60/35e	1	1
Adjoint d'animation	18.31/35e	1	0
Adjoint d'animation	13,5 / 35e	1	1
Filière médico-sociale – catégorie A			
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35/35e	1	1
Assistant socio-éducatif	35 / 35e	1	1
Filière médico-sociale – catégorie C			
ATSEM principal de 1ère classe	35 / 35e	1	1
ATSEM principal de 1ère classe	32.16/35e	1	1
ATSEM principal de 1ère classe	32/35e	1	1

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 3 octobre 2023.

EDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

Participation financière à l'organisation de séjours pédagogiques à destination des trois groupes scolaires de Mesnil-en-Ouche

M. le Maire précise que la Commune envisage de participer financièrement à l'organisation de séjours pédagogiques initiés par les écoles situées sur le territoire de Mesnil-en-Ouche.

A ce titre, dans l'objectif d'assurer une équité entre les groupes scolaires, une enveloppe budgétaire de 4 000 € par établissement est envisagée pour l'année scolaire 2023-2024.

Cette participation financière aura vocation à devenir pérenne, dans la limite des crédits alloués par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer sur cette participation.

Convention de gestion et de fonctionnement du Collège Jacques Daviel entre le Conseil Départemental et la Commune de Mesnil-en-Ouche

M. le Maire indique que le campus de Mesnil-en-Ouche, au-delà d'une simple mutualisation de locaux, s'inscrit pleinement dans une dynamique de pédagogie innovante qui vise notamment à renforcer les liens "écoles - collège".

Les partenaires se sont rapprochés pour définir conjointement les modalités organisationnelles, administratives et financières dans cette convention de gestion et de fonctionnement.

Une convention de gestion et de fonctionnement a été signée par les parties, en date du 30 juin 2021, pour une durée d'un (1) an non reconductible, pour se terminer le 29 juin 2022. Une nouvelle convention abroge la convention mentionnée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention et d'autoriser M. le Maire à signer cette dernière.

Demande de subvention – Collège Jacques Daviel

M. le Maire indique que la Commune de Mesnil-en-Ouche soutient activement les activités du Collège Jacques Daviel depuis plusieurs années.

Il s'agit de sorties et d'activités en direction des élèves afin de venir enrichir le programme éducatif élaboré par l'équipe du collège. L'année passée, la subvention a également permis l'organisation d'un séjour en Espagne.

L'année scolaire 2023/2024 se caractérise par un nouveau programme de sorties riches et variées et 2 séjours (l'un en Italie le second en Irlande). Les différentes sorties donneront lieu à des restitutions et des retours en directions des classes de Primaires.

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'apporter une subvention de 19 000 € au collège Jacques Daviel.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Economies d'énergies

L'assemblée souhaite connaître les mesures mises en place par la Commune en matière d'économies d'énergies. M. l'adjoint au Maire en charge des finances précise que les mesures suivantes ont été adoptées :

- mise en place d'équipements thermostatiques dans les salles des fêtes ;
- changement de points d'éclairage public ;
- programme de remplacement d'ampoules par des équipements LED ;
- covoiturage des agents ;
- adhésion à des groupements de commandes en matière d'énergies et téléphonie.

2/ Route de Bernay à Beaumesnil

Le Conseil Municipal précise que le stationnement de véhicules dans le centre de Beaumesnil en bordure de voirie départementale présente des risques pour la sécurité des usagers. M. le Maire répond qu'une prévention à ce sujet pourra être réalisée. Mme la maire déléguée de Beaumesnil ajoute que la question du dépose-minute et du stationnement alterné sera étudiée.

3/ Sentier d'Art

Mme la maire déléguée de Beaumesnil informe l'assemblée que le Sentier d'Art, organisé par l'Intercom Bernay Terres de Normandie, permettra de fédérer la population autour d'un projet local, via une déambulation dans différents lieux au sein de la commune déléguée de Beaumesnil (deux kilomètres au maximum). A ce titre, dix œuvres d'art éphémères seront à disposition du public de fin juin à fin septembre 2024. Une œuvre d'art sera également installée de manière pérenne. Un appel à projets auprès d'artistes locaux et nationaux sera prochainement lancé.

4/ Installation d'une radio à Gisay-la-Coudre

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de radio locale est à l'étude sur le territoire de la commune déléguée de Gisay-la-Coudre, via la location d'une salle communale. Une visite des locaux sera réalisée le 22 novembre 2023.

La séance est clôturée à 22h00.